



École Saint-Coeur-de-Marie
Saint-Antoine
Service de garde Antoine et Marie

Service de garde Antoine et Marie



En tout temps et pour toute situation concernant la fréquentation d'un élève au service de garde, **le parent doit obligatoirement** communiquer avec le service de garde au : **418 698-5120, poste 3037.**

L'école, le service de garde ou le Centre de services scolaire ne se tient pas responsable des situations où la communication n'aura pas été faite **directement au service de garde.**

Un délai de 24 hres est exigé pour tout changement de fréquentation. La modification d'horaire doit être transmise par courriel à : saint-coeur.servicegarde@csrsaguenay.qc.ca

Le service de garde se fera un plaisir d'accueillir votre enfant durant les périodes mentionnées ci-dessous :

Période du matin	St-Cœur de Marie : 7 h à 7 h 45	St-Antoine : 7 h à 7 h 50
Période du midi	St-Cœur de Marie : 11 h 25 à 12 h 45	St-Antoine : 11 h 30 à 12 h 50
Période du soir	St-Cœur de Marie : 15 h 20 à 17 h 30	St-Antoine : 15 h 25 à 17 h 30
Préscolaire 4 ans Préscolaire 5 ans	Le service de garde est gratuit tous les mercredis en après-midi de 12 h 55 à 15 h 20. Cependant, des frais d'activités et de sorties s'appliqueront pour les élèves inscrits sporadiques.	



Il est **OBLIGATOIRE** de payer les frais de garde à **toutes les semaines.** Un retard de paiement peut entraîner un arrêt du service.

Journée pédagogique

Un courriel d'informations sera acheminé deux semaines à l'avance et **vous devez obligatoirement répondre à celui-ci pour confirmer l'inscription de votre enfant.**

REPAS



Au service de garde, les repas dans un thermos ou un repas froid sont à privilégiés. Nous avons tout de même des micro-ondes à la disposition des élèves.

Les noix sont interdites, ainsi que **les contenants en verres**. Il est important de mettre un bloc réfrigérant "Ice pack" ainsi que des ustensiles / condiments dans la boîte à lunch de votre enfant. Nous vous suggérons aussi d'y déposer plusieurs collations, car nos amis ont souvent très faim à la suite d'une journée bien remplie.



DEVOIRS

Il y a une période où l'enfant pourra effectuer ses travaux scolaires. Cette période débute à 15 h 30. Elle dure au maximum 30 minutes. Sinon, les jeux extérieurs sont grandement privilégiés lorsque la température le permet.

Pour de plus amples informations, bien vouloir communiquer avec Madame Julie Castonguay, technicienne du service de garde Antoine et Marie au numéro suivant :



418 698-5120, poste 3037